



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Mont-Carmel, que le Conseil de la municipalité de Mont-Carmel sera saisi, lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, à 19h30, au 22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel, de la dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets :**

Demande d'une dérogation mineure pour faire l'agrandissement de son chalet en dérogeant de 1.53% (11.53%) du rapport plancher/ terrain de 10% tel que prescrit au règlement de zonage #116-91 de l'article:

#### **5.8.3 Le rapport plancher/terrain**

Dans les zones de villégiature et de récréation «VA» et «VB» identifiées au plan de zonage, la superficie totale du bâtiment principal et des bâtiments complémentaires ou accessoires ne doit pas occuper plus de 10% de la superficie totale du lot ou de l'emplacement.

#### **Identification du site concerné :**

157, rue des Pins  
Zone Co2 VA2

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Mont-Carmel ce 26e jour d'octobre 2022.

---

Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je soussignée, Maryse Lizotte, greffière-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 16h00, le XXe jour du mois d'octobre 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Bibliothèque
- Bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26e jour du mois d'octobre 2022.



---

Maryse Lizotte, directrice générale  
Greffière-trésorière